

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > GEOXE WG

GEOXE WG



GEOXE WG

Dernière mise à jour :

15.11.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2110147

Composition:

50 %

fludioxonil

Famille chimique:

Phénylpyrroles

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Préventif

Contact

Solution incontournable pour une protection anti-botrytis robuste en vigne.

Haut niveau d'efficacité contre les maladies de conservation des vergers de fruits à pépin , et également efficace en cultures légumières sur sclérotinia et botrytis.

Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)

Conditions d`utilisation

- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Chicorées-frisées plein champ

Chicorées-frisées sous serre

Chicorées-scarole plein champs

Chicorées-scarole sous serres

Cognassiers

Fève

Fines herbes plein champ

Fines herbes sous abri

Flageolet

Haricots verts

1

•

[Suivant](#)



SGH07



SGH09

Classement

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 48 Heures (selon arrêté)

Mentions de danger

• H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

• P102 Tenir hors de portée des enfants.
• P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

• P271 Éviter le rejet dans l'environnement.
• P280 Porter des gants de protection/les vêtements de protection (se reporter au livret de

l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
• P303+P361+P531 CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: lavez abondamment à l'eau.

• P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
• Sp3 Pour protéger les organismes aquatiques,

respecter une zone non traitée de 20 mètres pour les usages en verger et de 5 mètres pour les autres usages par rapport aux points d'eau.

• SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel

d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestion des risques

- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application à l'aide d'une lance pendant l'application sans contact rotative avec la végétation, Cultures basses (<50cm) : gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application à l'aide d'une lance pendant le mélangement : gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) - DU - gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application à l'aide d'une lance pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) - DU - gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ou tenue vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur avec cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur sans cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

Préparation de la bouillie

Géoxe est formulé en granulés dispersables (WG). Verser la quantité nécessaire dans la cuve remplie au deux-tiers. Attendre la dissolution et mettre en route le système d'agitation puis compléter au volume désiré .

Conditions particulières de mise en oeuvre

N'a pas de contraintes particulières. Le respect des bonnes pratiques agricoles exclut les risques de perturbation des fermentations et préserve les qualités organoleptiques des vins et des alcools ainsi que du cidre.

Pulvérisation

veiller à la qualité de la pulvérisation. Traiter face par face sur la zone fructifère et rang par rang.

Volume d'eau

Adapter au type de pulvérisation

Paramètres pression

Adapter au type de pulvérisation

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A turbulence

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.

- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- GEOXE® WG - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

GEOXE® WG - AMM N° 2110147 - Composition : 50 % fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres pour les usages en verger et de 5 mètres pour les autres usages par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
